

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, vendredi 19 octobre 2018

ENVIRONNEMENT

Bilan positif du contrat de rivière Herbasse

Le bilan du contrat de rivière Herbasse 2010-2016 vient d'être réalisé, sous pilotage d'ARCHE Agglo en collaboration avec le SIABH. Au total, 82 opérations (études et travaux) ont été mises en œuvre pour un montant de 15,44 millions d'euros.

7 années, 4 thèmes

Un contrat de rivière est un programme d'objectifs et d'actions pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Concernant le bassin versant de l'Herbasse, le contrat de rivière a été engagé de 2010 à 2016 avec le partenariat technique du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse

En 2017 et 2018, une évaluation des résultats de ce contrat de rivière a été réalisée, sous le pilotage d'ARCHE Agglo, afin de mesurer les bénéfices de ces opérations sur l'Herbasse et ses affluents.

Les opérations engagées durant ces 7 années se sont articulées autour de 4 grands thèmes :

- L'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau,
- L'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux,
- La gestion du risque inondation,
- La communication et la sensibilisation des habitants.

Des opérations d'ampleur

82 opérations (études et travaux) ont ainsi été mises en œuvre pour un montant de 15,44 millions d'euros. Les plus emblématiques d'entre elles sont :

- travaux de création ou de rénovation de stations d'épuration de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, du domaine de Champos, et des communes de Saint-Christophe-et-le-Laris et de Montchenu,
- mise aux normes de 60 installations d'assainissement non collectif,
- travaux de restauration de l'Herbasse et ses affluents (50 km de berges restaurées, 12 ouvrages faisant obstacle à la circulation des sédiments et de poissons effacés),
- aménagements hydrauliques de protection du hameau de Cabaret Neuf à Charmes-sur-l'Herbasse contre les crues de la Limone, et de protection du centre de Saint-Donat contre les crues du Merdaret.

Des bénéfices pour l'environnement

Les bénéfices environnementaux et sociétaux du contrat de rivière en quelques chiffres :

- Les impacts positifs du contrat de rivière sont visibles sur l'état de la qualité des eaux de surface
- 99% de la capacité épuratoire des stations d'épuration sont aux normes en 2016 (contre 57% en 2010),
- 35 kilomètres de cours d'eau ont été décloisonnés,
- La situation de plusieurs centaines d'habitants, répartis sur les communes de Saint-Donat et de Charmes, vis-à-vis du risque d'inondation est améliorée.

Un travail en partenariat

Ces réalisations ont été menées à bien grâce à un partenariat renforcé entre la Communauté du Pays de l'Herbasse (remplacée par ARCHE Agglo), avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH), les acteurs du monde de la pêche (Agence Française pour la Biodiversité, Fédération Départementale de Pêche, Association Gaule Romane et Péageoise), et les partenaires techniques et financiers (services de l'État, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Auvergne-Rhône Alpes, Département de la Drôme).

L'étude bilan du contrat de rivière a quant à elle été réalisée, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Auvergne-Rhône Alpes.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



CONTACT PRESSE
Hélène SERRET
h.serret@arceagglo.fr
04 26 78 57 36